

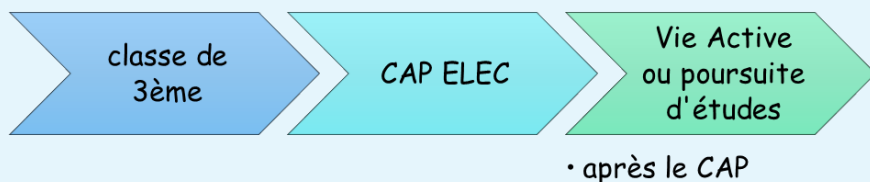
CAP ELECTRICIEN

Formation sous statut scolaire

Profil d'entrée :

La formation s'effectue généralement en deux ans après la classe de 3ème.

Nombre de places offertes : **15**



Objectifs de la formation :

Le titulaire du CAP Électricien peut intervenir sur un large éventail dans le domaine du bâtiment : pavillons, édifices publics, bureaux, logements neufs ou immeubles anciens, locaux industriels ou commerciaux, concernant des travaux neufs ou pour l'entretien et la rénovation des bâtiments. Il peut aussi intervenir sur des systèmes industriels pour des missions plus basique.

Le titulaire de ce CAP est capable de :

Concevoir des schémas d'équipement en respectant les normes ;

Commander le matériel chez les fournisseurs ;

Installer les différents appareillages et canalisations ;

Réaliser les raccordements en respectant les schémas ;

Vérifier le bon fonctionnement d'une installation en toute sécurité ;

Effectuer un dépannage en respectant les consignes de sécurité.



Contenu de la formation :

Cette formation de **deux ans** comprend des enseignements généraux, technologiques et professionnels, ainsi que **14 semaines de période de formation en entreprise**.

L'organisation des enseignements :

Enseignements généraux	CAP
Français, Histoire - Géographie	3h30
Anglais LV1	2h
Mathématiques, Sciences Physiques	3h30
Prévention, Santé, Environnement	1h
Arts Appliqués et Cultures Artistiques	1h
Éducation Physique et Sportive	2h30
Enseignements de spécialité	CAP
Enseignements Techniques et Professionnels	18h
Co-intervention et Chef d'Œuvre	3h

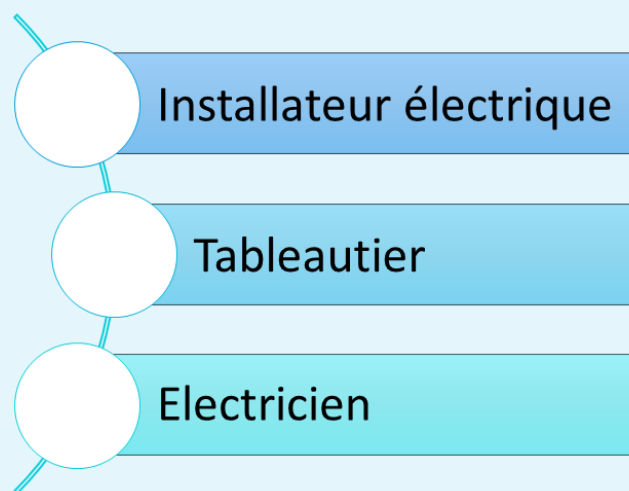
Après le CAP :

Le CAP vous permettra surtout de travailler comme :

- Installateur électrique pour l'habitat
- Tableautier en industrie ;
- Sur des installations variées par exemple :
- Éclairage, prise de courant, ...
- Alarme intrusion, technique, ...
- Domotique, systèmes communicants, ...
- Démarrages moteurs, ...
- Distribution de l'énergie électrique, ...
- Comptage, gestion des énergies, ...

Poursuite d'études possibles :

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en bac professionnel .



CAP ELEC

Mentions Complémentaires

BAC PRO MELEC



Stages :



Les périodes de formations en entreprise ont une durée de 14 semaines :

- Découvrir en profondeur le monde de l'entreprise, en participant pleinement à ses activités, en observant pour les comprendre les modes d'organisation et les relations humaines qui l'animent
- Approfondir et mettre en pratique des compétences techniques et professionnelles acquises ou en cours d'acquisition,
- S'informer, informer et rendre compte, par écrit, dans le cadre de la rédaction d'un rapport d'activité en entreprise structuré.

